

ple. A supposer donc que l'abbaye d'Ainay fût dégagée vis-à-vis ceux-là qui prenaient en main les droits des Israélites détruits, elle se trouvait forcément débitrice des malheureux épuisés par l'usure. Mais pourquoi demander au onzième siècle l'application d'une justice si saine? Ces monastères qui s'engraissaient chaque jour davantage de la substance publique ne tenaient-ils point lieu de peuple, et d'ailleurs n'ache-taient-ils pas les crimes par des prières? L'archevêque Halinard fit bien.

En vérité, j'ai raison de dire que le silence de plusieurs siècles gardé sur les Juifs par les historiens de Lyon cache de nombreuses iniquités, et nos pères ont été sages en se taisant, puisque deux mots échappés par hasard aux lèvres d'un mourant ont soulevé le voile qui soulevait des crimes.

A défaut de documents puisés dans les Archives religieuses ou civiles des Lyonnais, je fixerai mes regards sur le trône de France. Descendue de là, la persécution, circonscrite et prudente d'abord, prend soudain d'effrayants développements; quelquefois elle s'arrête pour redoubler ensuite; puis bientôt, redoublant de toute part, elle submerge le royaume, fatigue les patients efforts du Juif, et finit par le jeter tout-à-fait sur la terre étrangère. Suivons des yeux la lutte.

Le premier décret qui me frappe est celui lancé par Philippe I<sup>er</sup>, en 1096. A cette époque, se remuaient les grands éléments des croisades. Ce n'est pas ici le moment de faire le procès ou le panégyrique de ces expéditions désastreuses. Ces guerres, justes à mes yeux dans leur principe, puisqu'elles étaient inspirées par un sentiment de confraternité chrétienne, échouèrent devant les trahisons, les mauvais vouloirs, l'affaiblissement de la pensée catholique, et plus encore devant les ambitions respectives des puissances guerroyantes. On a tellement calomnié cette lutte de la chrétienté contre l'oppression musulmane, que j'ai cru devoir payer ce dernier tribut au dévouement malheureux de la